



Ressources Humaines

**ARRETE
DU MAIRE
N° 2018/625**

**TABLEAU ANNUEL
AVANCEMENT DE
GRADE
ANNEE 2018**

**REDACTEUR
PRINCIPAL
DE 1^{ère} CLASSE**

Le Maire de la ville de Roquebrune-sur-Argens, Var,
VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
VU le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
VU les décrets n° 2016-594 et 2016-601 du 12 mai 2016 modifiant les décrets n° 2010-329 et 2010-330 du 22 mars 2010 portant respectivement dispositions communes aux cadres d'emplois de catégorie B et échelonnement indiciaire,
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27 février 2018, fixant les ratios d'avancement de grade pour l'année 2018, après avis du comité technique du 14 février 2018,
VU l'avis de la Commission Administrative Paritaire en date du 5 avril 2018,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit pour l'année 2018 :

Nom et Prénom	Echelon Grade actuel	Promouvable à la date du
1- BENIT Nathalie	7 ^{ème} au 08.05.2017 Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	01.05.2018

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement de grade sera transmis au Centre de Gestion du Var qui en assurera la publicité.

Fait à Roquebrune-sur-Argens, le 31 mai 2018

L'adjoint délégué,
Jean-Christophe MILLIOT



ARRIVÉ LE

12 JUIN 2018

POUR INSTANCES PARTAIRES
CARRIÈRES SIGNAOL



Ressources Humaines

**ARRETE
DU MAIRE
N° 2018/626**

**TABLEAU ANNUEL
AVANCEMENT DE
GRADE
ANNEE 2018**

**ADJOINT
D'ANIMATION
PRINCIPAL
DE 2ème CLASSE**

Le Maire de la ville de Roquebrune-sur-Argens, Var,
VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
VU le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,
VU le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,
VU le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27 février 2018, fixant les ratios d'avancement de grade pour l'année 2018, après avis du comité technique du 14 février 2018,
VU l'avis de la Commission Administrative Paritaire en date du 5 avril 2018,

ARRETONS

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint d'animation principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2018 :

Nom et Prénom	Echelon Grade actuel adjoint animation	Promouvable à la date du
1- VALDISERRA Philip	9 ^{ème} échelon au 04.06.2015	01.03.2018

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement de grade sera transmis au Centre de Gestion du Var qui en assurera la publicité.

Fait à Roquebrune-sur-Argens, le 31 mai 2018

**L'adjoint délégué,
Jean-Christophe MILLIOT**



ARRIVÉ LE 7342

12 JUN 2018

POLE INSTANCES PARTAIRES
CARRIERES/CNR/CL



Ressources Humaines

**ARRETE
DU MAIRE
N° 2018/627**

**TABLEAU ANNUEL
AVANCEMENT DE
GRADE
ANNEE 2018**

**ADJOINT
TECHNIQUE
PRINCIPAL
DE 2ème CLASSE**

Le Maire de la ville de Roquebrune-sur-Argens, Var,
VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
VU le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
VU le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,
VU le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27 février 2018, fixant les ratios d'avancement de grade pour l'année 2018, après avis du comité technique du 14 février 2018,
VU l'avis de la Commission Administrative Paritaire en date du 5 avril 2018,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2018 :

Nom et Prénom	Echelon Grade actuel adjoint technique	Promouvable à la date du
1- SAHA Salah	8° au 15.06.2017	01.03.2018
2- ROMAGNOLO Mathieu	8° au 07.12.2016	01.03.2018
3- CEILLESSE Maria	8° au 04.12.2016	01.03.2018
4- FATOUMA Kama	8° au 15.06.2016	01.03.2018
5- BACHELET Sylvie	9° au 19.02.2018	01.03.2018
6- GAMAZI Ali	8° au 29.06.2017	01.03.2018
7- LEMAITRE Florian	8° au 01.08.2017	01.03.2018
8- BOURGUIGNON Julien	8° au 21.08.2017	01.03.2018
9- SIMON Patricia	8° au 20.05.2017	01.03.2018
10- OURKIYA Ammara	8° au 01.08.2016	01.03.2018
11- BRUN Martine	9° au 01.01.2017	01.07.2018
12- BRAO Patricia	8° au 11.03.2016	01.07.2018
13- MESSAOUDI Sadia	8° au 17.08.2017	01.03.2018
14- MASALA Yolande	10° au 12.02.2016	01.03.2018
15- GRUCHY Odette	8° au 01.08.2016	01.03.2018
16- BIDSTRUP Patrick	9° au 01.01.2017	01.07.2018

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement de grade sera transmis au Centre de Gestion du Var qui en assurera la publicité.

Fait à Roquebrune-sur-Argens, le 31 mai 2018

L'adjoint délégué,
Jean-Christophe MILLIOT



ARRIVÉ LE
12 JUN 2018
7342
POLE INSTANCES PARITAIRES
CARRIERES/GENERAL



Ressources Humaines

**ARRETE
DU MAIRE
N° 2018/628**

**TABLEAU ANNUEL
AVANCEMENT DE
GRADE
ANNEE 2018**

**ADJOINT
ADMINISTRATIF
PRINCIPAL
DE 2ème CLASSE**

Le Maire de la ville de Roquebrune-sur-Argens, Var,
VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
VU le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
VU le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,
VU le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27 février 2018, fixant les ratios d'avancement de grade pour l'année 2018, après avis du comité technique du 14 février 2018,
VU l'avis de la Commission Administrative Paritaire en date du 5 avril 2018,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2018 :

Nom et Prénom	Echelon Grade actuel adjoint technique	Promouvable à la date du
1- LALYS Sophie	9° au 23.01.2016	01.03.2018
2- HENRY Karine	8° au 16.06.2017	01.03.2018
3- HACOT Virginie	9° au 29.06.2016	01.03.2018
4- CAYRON Nicole	8° au 01.06.2016	01.03.2018
5- CARRERE Anne	8° au 01.08.2016	01.03.2018
6- SICOT Béatrice	11° au 22.07.2010	01.03.2018
7- MARTINI Isabelle	8° au 01.08.2016	01.03.2018
8- DOMATO Brigitte	8° au 01.08.2016	01.03.2018
9- JABRI Loukilia	9° au 16.12.2015	01.03.2018
10- LOPEZ Jocelyne	9° au 01.01.2017	01.03.2018
11- GIORDANO Frédérique	10° au 08.04.2016	01.07.2018
12- LAUDON Joël	11° au 19.02.2018	01.07.2018
13- DUBOIS Françoise	8° au 02.06.2017	01.03.2018

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement de grade sera transmis au Centre de Gestion du Var qui en assurera la publicité.

Fait à Roquebrune-sur-Argens, le 31 mai 2018

L'adjoint délégué,
Jean-Christophe MILLIOT



ARRIVÉ LE

12 JUIN 2018

Jsh2

POLE INSTANCES PARITAIRES
CARRIERES/CNRACL



Ressources Humaines

**ARRETE
DU MAIRE
N° 2018/629**

**TABLEAU ANNUEL
AVANCEMENT DE
GRADE
ANNEE 2018**

**ADJOINT
ADMINISTRATIF
PRINCIPAL
DE 1^{ère} CLASSE**

Le Maire de la ville de Roquebrune-sur-Argens, Var,
VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
VU le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
VU le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,
VU le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27 février 2018, fixant les ratios d'avancement de grade pour l'année 2018, après avis du comité technique du 14 février 2018,
VU l'avis de la Commission Administrative Paritaire en date du 5 avril 2018,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2018 :

Nom et Prénom	Echelon Grade actuel adjoint technique	Promouvable à la date du
1- OBINO Sabrina	5° au 11.07.2017	01.03.2018
2- DI LORENZO Marie- Nathalie	9° au 01.11.2016	01.03.2018
3- MARCEL Valérie	8° au 01.01.2017	01.03.2018
4- DIAZ Maurin	5° au 27.06.2017	01.03.2018

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement de grade sera transmis au Centre de Gestion du Var qui en assurera la publicité.

Fait à Roquebrune-sur-Argens, le 31 mai 2018

L'adjoint délégué,
Jean-Christophe MILLIOT



ARRIVÉ LE
12 JUN 2018 7362
POLE INSTANCES PARITAIRES
CARRIERES/CNRAOCL



Ressources Humaines

**ARRETE
DU MAIRE
N° 2018/630**

**TABLEAU ANNUEL
AVANCEMENT DE
GRADE
ANNEE 2018**

**ADJOINT
TECHNIQUE
PRINCIPAL
DE 1^{ère} CLASSE**

Le Maire de la ville de Roquebrune-sur-Argens, Var,
VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
VU le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
VU le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,
VU le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27 février 2018, fixant les ratios d'avancement de grade pour l'année 2018, après avis du comité technique du 14 février 2018,
VU l'avis de la Commission Administrative Paritaire en date du 5 avril 2018,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit pour l'année 2018 :

Nom et Prénom	Echelon Grade actuel adjoint technique	Promouvable à la date du
1- MANNONI Jean-François	9° au 30.11.2017	01.03.2018
2- DELVIGNE Daniel	9° au 05.02.2018	01.03.2018

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement de grade sera transmis au Centre de Gestion du Var qui en assurera la publicité.

Fait à Roquebrune-sur-Argens, le 31 mai 2018

**L'adjoint délégué,
Jean-Christophe MILLIOT**



ARRIVÉ LE
12 JUN 2018 73h2
POLE INSTANCES PARITAIRES
CARRIÈRES/CONTRAT